

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09618668 du 30/09/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1238564 DU 6/09/24 ENLEVE AG. FIGEAC Signé par ruscassie V/REF: CHANTIER 20240 LE GOURVENE								
381986.19	CONTRECOLLE CL2I C24 200/200- 3.50	7	ML		35,20	246,40		
	dont Eco-Contribution					(1,68)		
BON N° R1238615 DU 10/09/24 ENLEVE AG. FIGEAC Signé par ruscassie V/REF: CHANTIER 20240 LE GOURVENE								
219647.07	DOUILLE DC12 D150 D008 CATHEDRAL.TG	3	U		39,62	118,86		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
219623.11	LANTERNE D150 LA04 CATHEDRALE TG	3	U		27,60	82,80		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
219667.07	RENCONTRE 3D GM RE04 CATHEDRALE TG	2	U		34,93	69,86		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
BON N° R1238563 DU 11/09/24 LIVRE AG. FIGEAC V/REF: CHANTIER 20240 LE GOURVENE								
135868.07	TUILE DC12 CATHEDRALE SEGALA TE	1.980	U		1,52	3.009,60		
	dont Eco-Contribution					(19,80)		
430870.01	PALETTE TUILES TERREAL	11	U		23,00	253,00		
334045.10	FAITIERE GLISSEMENT FA14 CATHEDR.TG	90	U		6,99	629,10		
	dont Eco-Contribution					(0,90)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09618668 du 30/09/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
219634.07	CHATIERE DC12 CH04 CATHEDRALE TG	8	U		33,82	270,56		
	dont Eco-Contribution					(0,08)		
334046.07	ABOUT FAITIERE ABFA14 CATHEDRALE TG	4	U		31,52	126,08		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
197266.03	LITEAU SAPIN CL2J 27/ 38- 4,50	594	ML		0,45	267,30		
	dont Eco-Contribution					(11,88)		
814226.02	LITEAU SAPIN CL2J 18/ 48- 5,00	300	ML		0,45	135,00		
	dont Eco-Contribution					(6,00)		
648984.12	LAMBRIS NORD BLANC 12/135 G0- 3,85	29,11	M2		11,80	343,50		
	dont Eco-Contribution					(2,04)		
213569.01	PIED POTEAU PPA 130/130/100/4	3	U		15,16	45,48		
291344.01	CLOSOIR ALU 370MM/10ML ROUGE ELOS	40	ML		6,17	246,80		
	dont Eco-Contribution					(4,40)		
381986.18	CONTRECOLLE CL2I C24 200/200- 4,00	4	ML		35,20	140,80		
	dont Eco-Contribution					(0,96)		
381986.32	CONTRECOLLE CL2I C24 200/200-13,00	13	ML		35,20	457,60		
	dont Eco-Contribution					(3,12)		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(50,98)		

payé par
CA le 14.11.24

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
6.537,74	20,00% 1.307,55	7.845,29	31/10/24	Chèque	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.